

Contrat de Prestation de Services

Droit commercial français — Modèle ESN / Conseil — 2026

À signer avant le début de toute mission. Prévoir 2 exemplaires originaux.

Entre [Raison sociale du prestataire], SIRET [numéro], représenté par [Nom et qualité], ci-après « le Prestataire »,
Et [Raison sociale du client], SIRET [numéro], représenté par [Nom et qualité], ci-après « le Client »,

Article 1 — Objet de la mission

Le Prestataire s'engage à réaliser, pour le compte du Client, la mission suivante : [description précise de la mission, livrables attendus, périmètre inclus et exclus].
Mode de réalisation : ☐ Régie (facturation au temps passé — TJM) ☐ Forfait (résultat défini, prix fixe)

 En régie, le Prestataire a une obligation de moyens. En forfait, il a une obligation de résultat sur les livrables définis. Tout changement de périmètre en forfait doit faire l'objet d'un avenant signé.

Article 2 — Durée et jalons

Date de début de mission	[JJ/MM/AAAA]
Date de fin prévisionnelle	[JJ/MM/AAAA]
Jalon intermédiaire 1	[Description — [date]]
Jalon intermédiaire 2	[Description — [date]]
Livraison finale	[Description — [date]]

Article 3 — Prix et facturation

Mode régie : TJM de [X XX0] € HT par jour, sur la base d'un relevé d'activité mensuel validé par le Client avant facturation.
Mode forfait : Prix global de [X XXX] € HT, facturé selon l'échéancier suivant :

Acompte à la signature	[30 %]	[X XXX €]	Signature du contrat
Jalon intermédiaire	[40 %]	[X XXX €]	Validation livrable n° [X]
Solde final	[30 %]	[X XXX €]	Réception définitive

Délai de paiement : **30 jours nets** à réception de facture (Art. L441-10 Code de commerce).
Pénalités de retard : 3× le taux d'intérêt légal + indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 €.

Article 4 — Confidentialité

Chaque partie s'engage à garder strictement confidentielle toute information de l'autre partie identifiée comme telle ou dont la nature confidentielle est évidente, pendant la durée du contrat et

pendant **[X ans]** après sa cessation.

Article 5 — Propriété intellectuelle

À compter du paiement intégral du prix, le Client acquiert les droits de propriété intellectuelle sur les livrables développés spécifiquement pour sa mission. Les outils, méthodes et savoir-faire préexistants du Prestataire restent sa propriété exclusive.

Article 6 — Responsabilité et assurance RC Pro

La responsabilité du Prestataire est limitée au montant des sommes effectivement perçues au titre du présent contrat. Le Prestataire justifie d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle auprès de **[compagnie d'assurance]**, police n° **[numéro]** (attestation jointe).

Article 7 — Clause anti-débauchage (optionnelle)

[Supprimer si non applicable]

Pendant la durée du contrat et pendant **[X mois]** après sa cessation, le Client s'engage à ne pas recruter, directement ou indirectement, les consultants du Prestataire ayant travaillé sur la mission, sans accord préalable écrit du Prestataire.

Article 8 — Résiliation

Chaque partie peut résilier le contrat avec un préavis de **[X jours / semaines]**. En cas de résiliation anticipée par le Client sans motif légitime, il devra une indemnité égale à **[X %]** du montant restant dû.

Article 9 — Droit applicable et juridiction

Droit français applicable. En cas de litige, compétence exclusive du Tribunal de Commerce de **[ville]**.

Fait en double exemplaire à **[ville]**, le **[date]**.

L'Employeur Le Salarié (« Lu et approuvé »)

[Nom, qualité, signature] [Nom, signature]

Modèle fourni par SideCare — à compléter et à adapter à votre situation. Ce document ne constitue pas un conseil juridique.